



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère des Services sociaux et communautaires

ISSN 1718-6285

This document is also available in English.

Table des matières

Partie I : Planification axée sur les résultats 2012-2013

Plan axé sur les résultats 2012-2013	1
Organigramme	6
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral	7
Lois relevant du ministère	8
Organismes, conseils et commissions	9
Dépenses prévues du ministère 2012-2013	10
Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)	11

Annexe I : Rapport annuel 2011-2012

Rapport annuel 2011-2012	12
--------------------------	----

Plan axé sur les résultats 2012-2013

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux, mission et mandat

Les activités du [Ministère des Services sociaux et communautaires](#) s'inspirent de sa vision d'une province où toutes les communautés sont résilientes et inclusives et doivent leur subsistance aux contributions économiques et communautaires de la population ontarienne. Le ministère collabore avec les organismes communautaires et les administrations locales afin d'assurer la prestation de services et de programmes ainsi que l'adoption de politiques ouvrant des perspectives à toutes les Ontariennes et tous les Ontariens.

De concert avec les municipalités, les Premières Nations et les organismes communautaires, le ministère aide les personnes à surmonter des périodes difficiles, à reprendre leur vie en main et à devenir plus autonomes grâce à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Il perçoit les ordonnances alimentaires imposées par les tribunaux afin que les familles bénéficient d'une plus grande sécurité financière. Il s'associe en outre à des organismes des secteurs public et privé en vue de faire tomber les barrières qui empêchent les Ontariennes et les Ontariens de participer pleinement à la vie de la province. Enfin, il offre des services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour qu'elles deviennent plus autonomes et participent à la vie de leur collectivité.

Priorités et résultats

Les grandes priorités du ministère sont les suivantes :

- faire tomber les barrières qui empêchent les gens de prendre part à la vie sociale et économique de leur collectivité;
- venir en aide aux personnes vulnérables en leur offrant un soutien immédiat et à long terme pour qu'elles se trouvent un emploi et deviennent plus autonomes;
- améliorer les services de sorte qu'ils soient plus utiles et faciles d'accès pour les personnes qui en ont besoin.

Ces priorités conjuguées contribuent à favoriser la résilience des Ontariennes et des Ontariens sur les plans économique et social et les encouragent à s'investir du mieux qu'ils peuvent dans la vie de leur province.

Activités du ministère

Faire tomber les barrières

Le ministère joue un rôle déterminant dans le plan du gouvernement qui consiste à [rendre l'Ontario accessible aux personnes handicapées](#) d'ici 2025. En vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le ministère établit des normes d'accessibilité qui influent sur les principales sphères d'activité de la vie quotidienne.

En 2012-2013, le ministère continue de faire fond sur les progrès déjà accomplis conformément à son plan d'accessibilité. Quatre des cinq normes d'accessibilité de la province sont désormais en vigueur. Elles régissent les administrations municipales, le gouvernement provincial, les organismes sans but lucratif et les entreprises de l'Ontario. Elles contribuent à éliminer les obstacles qui empêchent les Ontariennes et les Ontariens ayant un handicap de prendre part à la vie de leur collectivité et d'exploiter pleinement leur potentiel.

Le ministère continue d'intervenir auprès du secteur privé et des organismes sans but lucratif afin de les aider à [rendre compte](#) de leur conformité à la [première norme d'accessibilité, soit la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle](#). En effet, plus de 60 000 organismes et entreprises sont tenus de remplir un rapport de conformité en ligne d'ici le 31 décembre 2012. Le ministère fournit également divers outils pour aider les organismes et entreprises à satisfaire aux exigences des récentes normes d'accessibilité touchant l'information et les communications, le transport et l'emploi.

Le ministère poursuit le travail entrepris en vue de parachever la [Norme d'accessibilité en milieu bâti](#) proposée. Il collabore avec le ministère des Affaires municipales et du Logement ainsi qu'avec d'autres ministères pour mener à bonne fin l'analyse visant à déterminer les exigences appelées à devenir des règlements. Une meilleure accessibilité contribuera à accroître le chiffre d'affaires des établissements de vente au détail et à faire de l'Ontario une destination de choix pour les touristes.

Le ministère finance [les services et soutiens offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle](#) et à leur famille.

Les services et soutiens proposés sont, entre autres, les suivants :

- l'hébergement dans la collectivité, y compris les résidences avec services de soutien intensif, les résidences de groupe avec services de soutien, les résidences de famille hôte et les résidences avec services de soutien à l'autonomie;
- des services et soutiens de relève pour les fournisseurs de soins afin de leur donner un répit temporaire;
- des services professionnels et spécialisés, y compris l'évaluation et le counseling, l'intervention comportementale, la coordination des services et les services d'orthophonie, des services et soutiens favorisant la participation communautaire, y compris le soutien professionnel et de préparation au travail, le soutien à l'emploi ainsi que le soutien aux loisirs et aux bénévoles;
- des services et soutiens liés aux activités de la vie quotidienne.

Le ministère finance également les [services d'interprétation](#) pour les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes et les [services d'intervention](#) pour les personnes sourdes et aveugles. Ces deux types de services aident les personnes à communiquer et à participer plus activement à la vie de leur collectivité.

Aider les personnes vulnérables

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario offrent un soutien du revenu aux personnes dans le besoin. Le programme [Ontario au travail](#) fournit une aide au revenu aux personnes et aux

familles, alors que le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées. Ces deux programmes viennent aussi en aide aux personnes pour que celles-ci se trouvent un emploi et deviennent plus autonomes.

La [Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario](#) publiera son rapport final en juin 2012. On s'attend à ce que le rapport donne des précisions sur la façon d'utiliser plus efficacement le système d'aide sociale concurremment avec d'autres programmes d'aide et de s'assurer qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des personnes qui y ont recours.

Le [Bureau des obligations familiales](#) vient en aide à des dizaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens en exécutant les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux de façon à ce que les familles reçoivent le soutien financier auquel elles ont droit et puissent mener une vie plus autonome en bénéficiant d'une meilleure sécurité financière. Le Bureau des obligations familiales exécute également des ordonnances du tribunal et des contrats familiaux après une séparation ou un divorce. Il perçoit et verse annuellement près de 675 millions de dollars en paiements de pension alimentaire.

En 2012-2013, le Bureau inaugurera son nouveau système de gestion de cas qui contribuera à améliorer les services à la clientèle et à faciliter les entretiens avec les chargés de cas.

Le ministère continuera de soutenir financièrement une [multitude de services d'aide aux femmes](#) victimes de violence. Les programmes et services financés sont fournis par des organismes communautaires et comprennent : des centres d'hébergement d'urgence, du counseling, de l'aide au logement transitoire et ainsi de suite. L'objectif du ministère consiste à donner à ces femmes et à leurs enfants un endroit sûr où vivre à l'abri de la violence et l'aide dont elles ont besoin pour refaire leur vie.

Le ministère continuera également de contribuer aux initiatives multiministérielles en prenant appui sur le [Plan d'action contre la violence familiale](#).

Pour aider les personnes sans abri, à risque de le devenir ou difficiles à loger, le ministère finance tout un [éventail de services](#), y compris des services d'hébergement d'urgence, le Programme de financement des foyers, l'aide d'urgence aux impayés d'énergie et des services de prévention de l'itinérance.

En 2012-2013, le ministère poursuivra sa collaboration avec le ministère des Affaires municipales et du Logement en vue de regrouper ses programmes de logement et d'aide aux sans-abri dans le cadre de la Stratégie à long terme de logement abordable du gouvernement. Cette collaboration donnera aux partenaires municipaux du ministère une plus grande flexibilité pour prendre en charge les problèmes liés au logement et aux sans-abri dans leur collectivité.

Le ministère appuie également la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#) (SRMA) qui comporte bon nombre de programmes et services de santé et de ressourcement familial financés par le gouvernement par l'entremise de cinq ministères, soit le ministère des Services sociaux et communautaires (ministère responsable), le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Affaires autochtones, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (qui relève du Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration).

Le ministère assure le financement des Premières Nations, d'organismes provinciaux et territoriaux et d'organismes autochtones qui se sont engagés à collaborer avec le gouvernement ontarien pour contrer la violence familiale et améliorer la santé, le mieux-être et la guérison des collectivités autochtones au moyen de programmes adaptés à la culture et d'une collaboration continue.

Faisant fond sur le renouvellement de l'adhésion du gouvernement à la SRMA, laquelle s'est dotée d'un nouveau modèle de gestion et de responsabilisation, le ministère continue, cette année, de collaborer étroitement avec les chefs et organismes autochtones en vue de conclure des ententes directes avec des organismes financés par la SRMA, et ce, à compter du 1^{er} avril 2012. Le ministère met également au point de nouvelles approches collaboratives visant l'atteinte d'objectifs communs touchant les programmes communautaires de réduction de la violence familiale et d'amélioration de la santé, du mieux-être et de la guérison des collectivités autochtones.

Améliorer les services

Au cours des dernières années, le ministère s'est employé à moderniser les programmes et services qu'il finance afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des personnes qui y ont recours. Ces améliorations touchent, entre autres :

- les services et soutiens à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- les services d'intervention pour les personnes sourdes et aveugles;
- les services offerts par le Bureau des obligations familiales;
- les programmes d'aide sociale.

Cette année, le ministère poursuivra les travaux de modernisation du système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, y compris :

- la mise en place d'un nouveau système d'information à l'intention des bureaux de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui offrira au secteur et au ministère un meilleur outil de planification des services;
- la mise au point d'un nouveau modèle d'affectation des fonds et d'une méthode de priorisation en collaboration avec les principaux intervenants;
- l'adoption d'un modèle unique de financement direct qui permettra d'offrir plus de choix et de flexibilité aux familles au moment où elles décideront du type d'aide qui leur convient.

Le ministère remanie également le programme de services d'intervention afin d'améliorer l'équité d'un système de services plus transparent et viable ainsi que l'accès à celui-ci. Il travaille en étroite collaboration avec le secteur pour renforcer les capacités et favoriser la formation et l'éducation des personnes afin que celles-ci puissent mener une vie plus autonome, pour multiplier les services destinés aux personnes qui reçoivent actuellement peu ou pas de services et pour fournir de l'aide en présence de situations d'urgence.

Le Bureau des obligations familiales a entrepris une modernisation pluriannuelle de ses activités dans le but d'améliorer son service, son efficacité et sa capacité d'exécution des ordonnances. Il remplace les modèles et processus opérationnels et le matériel informatique devenus désuets de sorte à servir plus efficacement les clients et à exécuter plus rapidement les ordonnances alimentaires.

En 2012-2013, le ministère continuera d'améliorer ses programmes d'aide sociale afin de les rendre plus conviviaux pour les personnes qui y ont recours. Les améliorations apportées seront, entre autres, les suivantes :

- la poursuite des travaux sur le nouveau système informatique moderne qui permettra de verser les prestations d'aide sociale de façon plus efficiente et efficace et qui fournira une flexibilité accrue pour réagir plus rapidement aux modifications apportées aux politiques et programmes;
- la modernisation d'autres bureaux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) calquée sur un modèle accessible et axé sur le client.

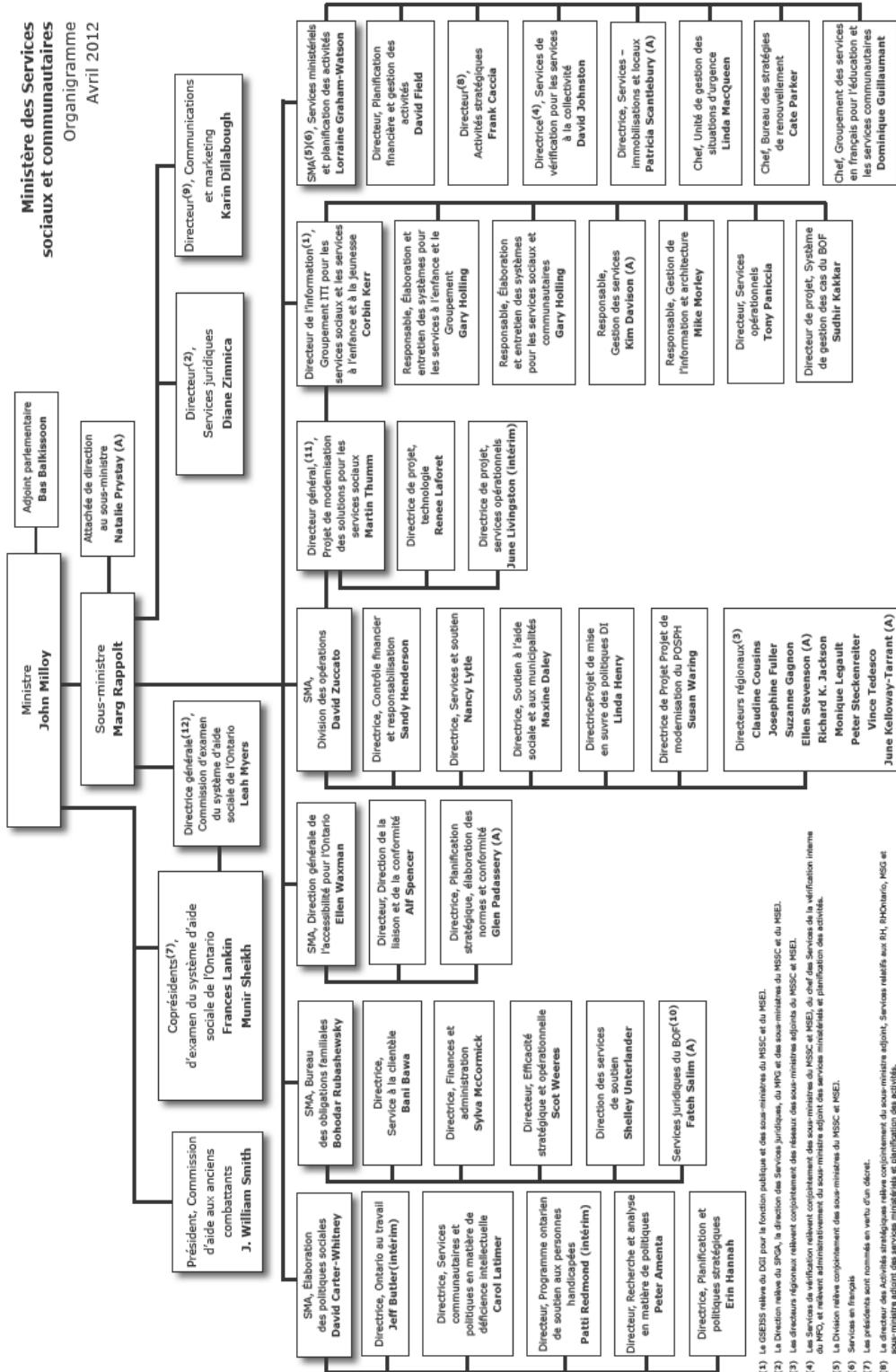
Le ministère continue en outre de respecter son engagement relativement à la reprise de la partie des coûts liés à l'administration de l'aide financière et de l'aide à l'emploi payée par les municipalités pour le programme Ontario au travail. Cette mesure devrait permettre aux municipalités d'économiser 425 millions de dollars d'ici 2018.

Le plan du ministère propose plusieurs mesures d'économie en 2012-2013 :

- utiliser les prestations versées par les programmes d'aide sociale pour couvrir les coûts d'établissement, d'entretien et de réparation d'une résidence et transférer 50 pour cent des dépenses de programme au ministère des Affaires municipales et du Logement qui les inclura dans la première phase de regroupement des programmes de logement et d'aide aux sans-abri;
- réduire les dépenses afférentes aux prestations discrétionnaires d'Ontario au travail en modifiant la formule existante utilisée pour déterminer le montant admissible au partage des coûts dans la province.

Le ministère continue d'accroître l'efficacité de la prestation de ses programmes d'aide sociale. Par exemple, il collabore avec le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin d'explorer les possibilités d'intégrer les services d'emploi des programmes d'aide sociale à ceux d'Emploi Ontario. Cette approche est conforme à la priorité du gouvernement qui consiste à regrouper les programmes et services et à assurer une prestation plus efficace et économique des programmes.

**Ministère des Services
sociaux et communautaires**
Organigramme
Avril 2012



- (1) Le GREDS relève du DGI pour la fonction publique et des sous-ministres du HSC et du HSEI.
- (2) La Direction relève du SPQ, la direction des Services juridiques, du MPQ et des sous-ministres du HSC et du HSEI.
- (3) Les directeurs régionaux relèvent conjointement des sous-ministres adjoints du HSC et du HSEI.
- (4) Les Services de vérification relèvent conjointement des sous-ministres du HSC et du HSEI, du chef des Services de la vérification interne du HSC, et relèvent administrativement du sous-ministre adjoint des services ministériels et planification des activités.
- (5) La Division relève conjointement des sous-ministres du HSC et du HSEI.
- (6) Services en français.
- (7) Les présidents sont nommés en vertu d'un décret.
- (8) Le directeur des Activités stratégiques relève conjointement du sous-ministre adjoint, Services relatifs aux RH, RH/Ontario, HSC et du sous-ministre adjoint des services ministériels et planification des activités.
- (9) La directrice des Communications et du marketing relève conjointement du sous-ministre et du sous-ministre des communications, Bureau du Conseil des ministres.
- (10) Relève du SPQ, Services juridiques, MPQ.
- (11) Relève du sous-ministre adjoint, Directeur de l'information, Groupement ITI pour les SSGEI.
- (12) La directrice générale est redévoable devant le sous-ministre et devient les coprésidents de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario.

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage les coûts de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières Nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

En plus du financement global que reçoit la province aux termes du [Transfert canadien en matière de programmes sociaux](#) (TCPS), elle reçoit également des fonds fédéraux pour certains programmes selon ce qui est stipulé dans l'Entente Canada-Ontario sur les programmes de bien-être à l'intention des Indiens de 1965 et dans l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH). Le remboursement fédéral estimé pour l'exercice 2012-2013 aux termes de ces attentes est le suivant :

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	<u>Revenus</u>
Entente sur les programmes de bien-être à l'intention des Indiens de 1965	
Ontario au travail	<u>83 075 000 \$</u>
Total	83 075 000 \$
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	
Services et soutiens en matière d'emploi	31 877 200 \$
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	<u>6 328 800 \$</u>
Total partiel	38 206 000 \$
Total	121 281 000 \$

Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. 2005, chap. 11

Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, chap. C.11

Articles 162 à 165 inclusivement et paragraphe 176.1 qui n'est pas entré en vigueur par proclamation.

Loi de 2000 proclamant le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité, L.O. 2000, chap. 64

Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux, L.R.O. 1990, chap. D.15

Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments, L.O. 1996, chap. 31

Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens, L.R.O. 1990, chap. I.4

Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. 1990, chap. M.20

En ce qui a trait aux activités et programmes visant les services sociaux et communautaires et à l'exception du paragraphe 11.1 et de l'article 12 pour ce qui est des programmes et services de soins de longue durée.

Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. 2001, chap. 32

Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, L.O. 1997, chap. 25, annexe B

Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, L.O. 1997, chap. 25, annexe A

À l'exception de ce qui concerne la partie IV.

Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, L.O. 2008, chap. 14

Cette loi est adoptée par étapes.

Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social, L.O. 1998, chap. 31

Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants, L.S.O. 1960, chap. 377

Organismes, conseils et commissions¹

	Prévisions 2012-2013 \$	Chiffres réels provisoires 2011-2012 \$	Chiffres réels 2010-2011 \$
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	189 900	147 428

La **Commission d'aide aux anciens combattants** accepte, examine et finance les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens Combattants et les caisses de bienfaisance de la Force aérienne et de la Marine royale du Canada.

Chacun de ces organismes examine le bien-fondé des demandes et les transmet à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

¹Note : En 2011-2012, le Tribunal de l'aide sociale a été transféré au ministère du Procureur général.

Dépenses prévues du ministère 2012-2013

	Dépenses prévues du ministère 2012-2013 (M\$)
Fonctionnement	10 003,2
Immobilisations	17,8
Consolidation – secteur parapublic	(18,0)

TABLEAU 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2012-2013*

Ministère des Services sociaux et communautaires (\$) Fonctionnement 10 003,2 millions Immobilisations 17,8 millions	
Services de l'administration du ministère (\$) Fonctionnement 39,7 millions	Services aux adultes (\$) Fonctionnement 9 963,5 millions Immobilisations 17,8 millions

* Les données relatives à la consolidation du secteur parapublic sont communiquées sous forme de total du ministère et comprennent les crédits législatifs.

Ministère des Services sociaux et communautaires

**Document d'information sur le budget des dépenses et la planification
axée sur les résultats 2012-2013**

Mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires a pour mandat de promouvoir des collectivités dynamiques et inclusives en Ontario. Pour y parvenir, il fournit et finance des services qui favorisent l'épanouissement individuel et la résilience, et qui améliorent la qualité de vie.

Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)

Description	Prévisions 2012-2013 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2011-2012		Prévisions 2011-2012 \$	Chiffres réels provisoires 2011-2012 \$	Chiffres réels 2010-2011 ¹ \$
		\$	%			
<u>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS</u>						
Administration du ministère	39 606 400	(562 400)	(1,4 %)	40 168 800	34 131 094	38 390 449
Services aux adultes	9 956 834 700	234 197 200	2,4 %	9 722 637 500	9 554 029 445	9 106 562 076
Total, y compris mandats spéciaux	9 996 441 100	233 634 800	2,4 %	9 762 806 300	9 588 160 539	9 144 952 525
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Fonctionnement et immobilisations	9 996 441 100	233 634 800	2,4 %	9 762 806 300	9 588 160 539	9 144 952 525
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	24 588 614	506 000	2,1 %	24 082 614	15 718 015	20 396 360
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	10 021 029 714	234 140 800	2,4 %	9 786 888 914	9 603 878 554	9 165 348 885
Redressement de consolidation	(18 000 000)	(600 000)	3,4 %	(17 400 000)	(18 582 336)	(17 918 669)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation	10 003 029 714	233 540 800	2,4 %	9 769 488 914	9 585 296 218	9 147 430 216

Actifs

Description	Prévisions 2012-2013 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2011-2012		Prévisions 2011-2012 \$	Chiffres réels provisoires 2011-2012 \$	Chiffres réels 2010-2011 \$
		\$	%			
<u>ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS</u>						
Services aux adultes	29 423 900	(19 703 900)	(40,1 %)	49 127 800	40 661 292	37 048 811
Total du ministère Actifs	29 423 900	(19 703 900)	(40,1 %)	49 127 800	40 661 292	37 048 811
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter - Actifs	29 423 900	(19 703 900)	(40,1 %)	49 127 800	40 661 292	37 048 811

¹ Les données historiques ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

ANNEXE I : Rapport annuel 2011-2012

Ministère des Services sociaux et communautaires

Rapport annuel 2011-2012

Le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario vient en aide aux personnes les plus vulnérables de la province au moyen de programmes et de services qui visent à soutenir des collectivités résilientes et inclusives et qui contribuent à éliminer les obstacles limitant les possibilités de ces personnes et leur participation à la vie de leur collectivité.

En 2011-2012, le ministère a fait d'importants progrès en appui à ses priorités qui consistent à faire tomber les barrières, venir en aide aux personnes vulnérables et améliorer les services.

Faire tomber les barrières

Accessibilité

À nouveau cette année, le ministère a supervisé la mise en œuvre du plan du gouvernement visant à [rendre l'Ontario accessible pour les personnes handicapées](#) d'ici 2025. Il a établi, en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, d'importantes normes d'accessibilité qui influent sur les principales sphères d'activité de la vie quotidienne.

Le ministère a réalisé des progrès considérables en 2011-2012 à l'égard de quatre des cinq normes d'accessibilité désormais en vigueur.

Le 1^{er} juillet 2011, le nouveau règlement de l'Ontario intitulé Normes d'accessibilité intégrées est entré en vigueur. Au cours des dix prochaines années, il contribuera à rendre l'information et les communications, l'emploi et le transport plus accessibles pour toute la population ontarienne.

Les entreprises privées et les organismes sans but lucratif avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2012 pour se conformer aux exigences de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle (Norme ASC). Afin de les renseigner sur la norme et de les aider à rendre leurs services à la clientèle accessibles, le ministère a formé des partenariats avec des associations d'industries sans but lucratif, qui lui ont permis de rejoindre plus de 360 000 entreprises.

Le ministère continue également de faire des progrès en ce qui concerne la Norme d'accessibilité au milieu bâti, qui vise à supprimer les obstacles dans les nouveaux bâtiments et les bâtiments ayant fait l'objet d'importants travaux de rénovation et dans les espaces extérieurs.

Puisque la sensibilisation et la diffusion d'information contribuent grandement à aider les entreprises et les organismes à comprendre l'accessibilité et à s'ouvrir à celle-ci, le ministère a, en 2011-2012 :

- poursuivi ses interventions de sensibilisation et de diffusion à l'occasion de plus de 19 conférences, congrès et rencontres de divers secteurs, allant des soins de santé à l'agriculture;

- organisé plus de 60 présentations et 10 webémissions portant sur la loi et les normes en matière d'accessibilité;
- amélioré les renseignements fournis sur le site Ontario.ca/DonneAccès en invitant, entre autres, les milliers de personnes qui s'y rendent à s'inscrire pour recevoir des mises à jour sur les normes;
- préparé des fiches-conseils et des ressources éducatives visant à aider les entreprises et les organismes à faire en sorte que l'information sur les situations d'urgence soit accessible pour les personnes handicapées;
- mis au point des outils et des ressources qui sont adaptés à des groupes particuliers d'intervenants, comme le secteur du transport et les bureaux de circonscription des députés provinciaux;
- pris appui sur le succès remporté par sa chaîne YouTube pour ouvrir des comptes Twitter et Facebook dans le but d'engager le dialogue avec un public plus large et de promouvoir l'accessibilité auprès de celui-ci;
- envoyé des courriels à plus de 285 000 entreprises et organismes au sujet de la norme pour les services à la clientèle;
- formé des partenariats avec des organismes clés afin de renseigner les milliers d'entreprises et d'organismes sans but lucratif de la province au sujet de l'accessibilité. Cette année, le [Programme InterActions pour le changement](#) avait pour objet la création de ressources visant à aider les organismes des secteurs public et privé à comprendre les nouvelles normes d'accessibilité intégrées.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Les personnes ayant une déficience intellectuelle souhaitent s'investir activement dans leur collectivité. Pour ce faire, elles s'appuient sur divers services qui favorisent l'inclusion sociale et la participation. Ces services sont, entre autres, les suivants :

- soutiens résidentiels, y compris des résidences de groupe, des résidences spécialisées pour les personnes ayant des besoins additionnels, comme des services de santé mentale, ainsi que les résidences de famille hôte;
- services et soutiens de relève donnant un répit temporaire aux principaux fournisseurs de soins;
- services professionnels et spécialisés, y compris l'évaluation et le counseling, l'intervention comportementale, la coordination des services et les services d'orthophonie;
- participation communautaire, y compris les soutiens à l'emploi, aux loisirs et aux bénévoles;
- services et soutiens liés aux activités de la vie quotidienne.

L'ouverture, en juillet 2011, des bureaux locaux de [Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle](#) a marqué une étape importante au chapitre de la transformation des services. En effet, les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle constituent le point de services unique offrant des soutiens destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle et permettent :

- aux personnes et aux familles d'obtenir, à un seul endroit, des renseignements cohérents et de présenter des demandes de soutien;
- de rendre, de façon uniforme d'un bout à l'autre de la province, des décisions sur l'admissibilité aux soutiens;
- d'éviter aux personnes de devoir présenter des demandes à différents organismes de service et de devoir raconter leur histoire à de multiples reprises;
- de s'assurer que toutes les personnes utilisent le même formulaire de demande de soutien, ce qui contribue à rendre le processus juste et équitable.

En 2011-2012, le gouvernement a versé une somme additionnelle de 40 millions de dollars aux familles dont l'un des membres demeure à la maison en raison d'une déficience intellectuelle ainsi que sous forme de financement pour les personnes ayant des besoins urgents. De cette somme :

- 15 millions de dollars ont servi à aider les familles à gérer la charge de travail supplémentaire (temps et énergie) que supposent les soins à donner, à la maison, à leur proche ayant une déficience intellectuelle et à aider les personnes à prendre part à la vie de leur collectivité;
- 25 millions de dollars ont été versés aux organismes afin de fournir un soutien essentiel et d'assurer un financement stable pour les centaines de personnes qui ont besoin de soins urgents.

La nouvelle loi entrée en vigueur comporte notamment des exigences relativement à la prévention des mauvais traitements et à la production de rapports.

Dans le cadre du projet de transformation des services, le ministère simplifie le processus de demande de services et de soutiens de la part des personnes et des familles en adoptant un modèle unique de financement direct. À compter d'avril 2012, le financement direct à l'intention des adultes ayant une déficience intellectuelle sera octroyé par l'entremise du [programme Passeport](#).

Cela signifie que le Programme de services particuliers à domicile sera désormais réservé aux enfants et aux jeunes et non plus aux adultes.

Aider les personnes vulnérables

Soutiens du revenu et de l'emploi

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario offrent un soutien du revenu aux personnes dans le besoin. Le programme [Ontario au travail](#) fournit une aide au revenu aux personnes et aux familles, alors que le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre un

soutien du revenu aux personnes handicapées. Ces deux programmes viennent également en aide aux personnes pour que celles-ci se trouvent un emploi et deviennent plus autonomes.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le nombre de cas d'aide sociale et les coûts y afférents ont augmenté sous l'effet de l'incertitude économique mondiale persistante. Le ministère continue d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à se trouver un emploi intéressant et à le conserver tout en leur fournissant les prestations dont ils ont besoin :

- en 2011, 21 % des participants au programme Ontario au travail ont cessé de recevoir des prestations d'aide sociale parce qu'ils se sont trouvés un emploi;
- près de 52 % des participants au programme Ontario au travail ont reçu des prestations d'aide sociale pendant un an ou moins, et le revenu de ceux qui en reçoivent toujours a augmenté d'environ 25 % depuis 2005;
- en date de janvier 2012, 13 214 familles de plus qu'en octobre 2003, inscrites au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), tiraient un revenu d'emploi.

À l'automne 2011, le gouvernement a augmenté le taux de l'aide sociale d'un autre pour cent; il s'agissait de la septième augmentation au cours des huit dernières années. Le taux de l'aide sociale a donc augmenté en tout et pour tout de 13,7 % depuis 2003.

Paielements de pension alimentaire

Malgré le climat économique, deux tiers des cas ont respecté en grande partie leurs obligations alimentaires en 2011-2012. Le Bureau des obligations familiales a collecté 675 millions de dollars en paiements de pension alimentaire, aidant ainsi des dizaines de milliers de familles ontariennes à obtenir l'argent qui leur était dû. De cette somme, 45,3 millions de dollars ont été recouverts par la province et les municipalités afin de couvrir les frais des personnes qui se sont vues dans l'obligation de faire appel à l'aide sociale parce qu'elles n'avaient pas reçu leur pension alimentaire de leur ex-conjoint.

Soutien aux femmes victimes de violence

En 2011-2012, le ministère a financé 2 041 places dans 96 refuges d'urgence pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Ces refuges d'urgence viennent en aide à environ 12 000 femmes et à près de 8 000 enfants chaque année.

En 2011-2012, le ministère a affecté plus de 141 millions de dollars à des programmes d'aide aux femmes victimes de violence et à leurs enfants pour qu'elles apprennent à vivre en sécurité et à refaire leur vie. Les fonds visaient à soutenir :

- 48 comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale réunissant des partenaires de la collectivité et des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice en vue d'améliorer l'intervention communautaire à l'égard de la violence envers les femmes;
- 180 organismes de counseling venant en aide à environ 50 000 femmes et 5 000 enfants;

- 67 organismes assurant la prestation de programmes d'intervention auprès des enfants témoins, lesquels proposent une intervention précoce et du soutien en matière de compétences parentales à plus de 8 000 femmes et enfants;
- 129 organismes offrant le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement qui aide plus de 20 000 femmes à obtenir des services de logement, de counseling, de formation en milieu de travail ainsi que d'autres soutiens;
- des organismes provinciaux offrant un service d'écoute téléphonique d'urgence qui ont reçu plus de 53 000 appels de femmes victimes de violence.

En 2011-2012, le ministère a continué d'accorder son soutien financier :

- à La Villa RenouvEllement, la première maison d'hébergement francophone pour femmes dans le Nord de l'Ontario;
- à une nouvelle maison d'hébergement pour femmes autochtones et non autochtones à Timmins;
- à la première maison d'hébergement francophone de Toronto, la Maison D'hébergement, qui doit ouvrir ses portes en 2012.

Améliorer les services

La Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario a fait paraître deux documents de travail en 2011-2012 qui ont servi de fondement aux séances de consultation menées dans 11 collectivités de la province auxquelles ont participé plus de 2 000 personnes. Le rapport final de la Commission, attendu en juin 2012, recommandera des façons d'améliorer les programmes d'aide sociale de l'Ontario.

Le ministère a également continué de respecter son engagement relativement à la reprise de la partie des coûts liés à l'administration de l'aide financière et de l'aide à l'emploi payée par les municipalités pour le programme Ontario au travail. Cette mesure devrait permettre aux municipalités d'économiser 425 millions de dollars d'ici 2018. Le ministère a en outre affecté des fonds supplémentaires pour aider les municipalités à couvrir les frais afférents à la prestation du programme Ontario au travail. Ces deux initiatives confirment l'engagement pris par le ministère de veiller à ce que les municipalités disposent des ressources nécessaires pour investir dans les services sociaux qui contribueront à améliorer le sort des bénéficiaires.

Le ministère a adopté un nouveau modèle de financement plus souple et équitable aux fins de la prestation du programme Ontario au travail permettant de mieux soutenir les agents de prestation des services en vue d'améliorer les résultats pour les clients. Le ministère a également apporté plusieurs changements à l'[Allocation pour régime alimentaire spécial](#), qui sont entrés en vigueur en avril 2011. Ces changements, qui sont conformes à une décision rendue par le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, ont amélioré la reddition des comptes du programme.

Le Bureau des obligations familiales a mis en œuvre un nouveau modèle de prestation des services de gestion de cas grâce auquel il affecte aux clients une personne-ressource unique chargée de leur cas. Le Bureau communiquera désormais avec les nouveaux clients aussitôt

qu'il recevra leur ordonnance du tribunal ou leur contrat familial afin de les renseigner sur le fonctionnement du programme.

En 2011-2012, le ministère a collaboré avec des organismes autochtones et les Premières Nations afin de mettre en œuvre un nouveau modèle de gouvernance et de responsabilisation aux fins de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA). En 2012-2013, la province conclura de nouvelles ententes de paiements de transfert avec des organismes financés dans le cadre de la SRMA. Les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones relèvent désormais du ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin de mieux les intégrer aux autres services de santé primaire. La stratégie renouvelée continue de soutenir les Premières Nations et les organismes autochtones afin de contrer la violence familiale et d'améliorer la santé, le mieux-être et la guérison des personnes, des familles et des collectivités autochtones.

Les services d'interprétation pour les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes et les services d'intervention pour les personnes sourdes et aveugles aident ces dernières à communiquer et à participer plus activement à la vie de leur collectivité. Le ministère a poursuivi ses consultations auprès des intervenants sur la transformation des services d'intervention en vue d'améliorer l'équité d'un système de services plus transparent et viable ainsi que l'accès à celui-ci.

Le nouveau financement des services d'intervention annoncé en 2011-2012 contribue à :

- fournir de l'aide en situation d'urgence;
- soutenir la formation et l'éducation visant à aider les personnes sourdes et aveugles à vivre de façon plus autonome;
- intéresser davantage de personnes à la profession d'intervenant;
- accroître les services destinés aux personnes qui n'ont, à l'heure actuelle, que peu ou pas accès aux services d'intervention.

Le ministère a également fait d'importants progrès en vue de moderniser les services à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario, y compris :

- financer la mise en place de nouveaux points de services régionaux – bureaux des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle – qui constituent un guichet d'accès unique au système de services aux adultes ayant une déficience intellectuelle;
- proclamer des parties clés de la *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle* et ses règlements, y compris des mesures cohérentes d'assurance de la qualité pour les organismes et les nouveaux bureaux des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- servir 1 215 personnes de plus en aidant les organismes communautaires à dégager les gains d'efficacité à l'interne.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2011-2012

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2011-2012
Fonctionnement	9 586,8
Immobilisations	17,1
Consolidation – secteur parapublic	(18,6)
Effectif (au 31 mars 2012)	3 634 équivalents temps plein